



Les domaines d'intervention des élus locaux en direction des populations fragilisées

Grâce à la "**clause générale de compétence**", la capacité d'intervention et les marges de manœuvre des élus locaux en matière de politique sociale sont importantes, à condition qu'ils estiment que cette politique est d'"intérêt local" et la rendent concrète par des actions volontaristes dirigées vers les personnes les plus vulnérables. Ce qui relève de la volonté politique et des moyens financiers des communes.

Par ailleurs les maires ont **une responsabilité primordiale dans les orientations des instances de la Métropole et des Territoires** :

La métropole est dirigée par une assemblée de conseillers métropolitains. Or ces conseillers sont élus lors des élections municipales (par fléchage sur les listes). Ils seront d'ailleurs renouvelés en mars prochain.

Les territoires (EPT) sont dirigés par une assemblée de conseillers territoriaux, qui sont des élus locaux désignées par les maires.

Pour accueillir/ ne pas exclure

- Aide sociale en sus de l'aide légale du Conseil Général : urgence, scolarité, bourses, bons...épicerie sociale, colis...
- Création/gestion d'établissements pour personnes âgées, petite enfance, CHRS.
- Aménagement d'abris (accueil de jour, bagagerie, accueil de nuit...)
- Politique de domiciliation
- Politique concernant les réfugiés
- Aide aux maraudeuses
- Existence et rôle du CCAS (ou CIAS) : réalisation annuelle de l'analyse des besoins sociaux (ABS), qualité du diagnostic et suites données.
- Mise en œuvre de programmes de santé spécifiques
- Aides au maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires
- Point d'accès aux droits

Reconnaitre l'existence dans la commune, des personnes mal-logées en situation de précarité

- Favoriser la constitution des dossiers DALO
- Faire un bilan annuel en conseil municipal, de la demande de logement social (DSL), de la situation des publics prioritaires et de leur relogement
- Soutenir les associations qui œuvrent pour les personnes en difficultés
- Assurer un suivi des familles/personnes prioritaires (PP) inscrites au SYPLO pour leur relogement
- Veiller à la mobilisation effective du parc social du contingent communal pour le relogement des PP
- Mettre en place une grille de cotation des demandes (DSL) pour le contingent communal
- Intervenir pour limiter les expulsions

Développer les dispositifs d'hébergement et de logements adaptés

- Agir en tant que membre de l'EPT pour produire ces structures (PF, FJT, ...)
- Mobiliser les logements vacants
- Promouvoir les Solibails, les logements d'insertion
- Soutenir financièrement les associations qui développent ces dispositifs
- Recenser les propriétés d'organismes publics temporairement vacantes pour loger des personnes défavorisées avec l'aide des associations.

Prendre en compte les effets des évolutions urbaines sur les populations fragilisées

- Lutter contre l'habitat indigne et prévenir la dégradation des copropriétés
- Lutter contre les marchands de sommeil ; mettre en place le permis de louer
- Freiner la démolition des logements sociaux et la transformation des logements privés ou/et mettre en œuvre des politiques d'accompagnement des personnes touchées.
- Préserver un parc à bas loyer
- Opter pour l'encadrement des loyers dans le privé.

Développer le parc social

- Respecter la loi SRU en mettant l'accent sur les PLAI
- Prévoir selon les cas, la stabilisation du nombre de logements sociaux ou sa progression
- Programmer des PLAI adaptés

- Aider financièrement à l'atténuation des coûts fonciers des logements sociaux et donc des loyers.
- Incrire au PLU une obligation de production de logements locatifs sociaux dans tout programme immobilier significatif, des dérogations aux place de parking...

Favoriser l'emploi des personnes en difficultés

- Développer les entreprises à but d'emploi
- Développer la pratique des clauses sociales dans les marchés publics de la commune ou l'EPT
- Soutenir les entreprises sociales et solidaires
- Mettre en place un dispositif zéro chômeurs longue durée
- Développer le Dispositif "Premières Heures"



Le Secours catholique
caritas France



Association Espaces



Les petits frères
des pauvres



Le Secours populaire
français



Assol – maison des
chômeurs



ATD Quart
Monde



Le Secours islamique
France



Observatoire précarité
mal-logement 92



Ccfด-terre
solidaire



Solidarités nouvelles
pour le logement



Association Karibu



Action catholique
ouvrière



Mission ouvrière



Association Entraide
Protestante



Jeunesse Ouvrière
Catholique



Fédération des
Associations et des Acteurs
pour la Promotion et
l'Insertion par le Logement



Fédération des
acteurs de
solidarité

www.citoyensfraternels.org